



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 17 novembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarcieu - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

**Etaient présents :** **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.2.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 9.1), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du rapport 1.1.1), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.2.1), Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 1.1.2), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 5.1), Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.3) **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Châtillon-le-Duc :** Thomas JAVAUX, Catherine BOTTERON **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Claude PREIONI **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Mamirolle :** Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Robert POURCELOT **Marchaux :** Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 1.1.2) **Noironte :** Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.1) **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1) **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 5.1) **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER (à partir du rapport 1.1.1) **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.1)

**Etaient absents :** **Arguel :** André AVIS **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOUI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Chaleze :** Christophe CURTY **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **François :** Françoise GILLET **Genes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Saône :** Maryse BILLOT **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** François LOPEZ

**Procurations de vote :**

**Mandants :** H. AKODAD (à partir du rapport 1.1.1), Y.M. DAHOUI (à partir du rapport 1.1.1), E. DUMONT (à partir du rapport 2.1), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 6.1), J.M. GIRERD (à partir du rapport 1.1.1), J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 1.1.1), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.2.2), S. JEANNIN, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.3), C. MICHEL, D. POISSENOT, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du rapport 1.1.1), J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. THIEBAUT, S. WANLIN, J.M. MAY, C. OYTANA (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du rapport 1.1.1), R. REYLE (à partir du rapport 3.4), P. GUILLAUME, F. GILLET, M. MILLET, B. BECOULET, D. ROLET (à partir du rapport 1.1.3), P. BELUCHE, P. RACINE

**Mandataires :** J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), B. FALCINELLA (à partir du rapport 2.1), B. RONZI, F. MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 6.1), J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), A. BLESSEMILLE (jusqu'au 1.1.1), C. DEVESA (à partir du rapport 1.2.2), N. WEINMAN, J. PANIER (à partir du rapport 1.1.3), J.C. ROY, J.J. DEMONET, N. GUILLEMET, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), D. GENDRAUD, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, L. HAKKAR, F. LOPEZ, C. BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), M.O. CRABBÉ-DIAWARA, R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du rapport 1.1.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.4), C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, B. VIONNET, J.P. MARTIN (à partir du rapport 1.1.3), B. BOURDAIS, J.P. TAILLARD

**Délibération n°2011/001555**

**Rapport n°7.5 - Nouveaux logements locatifs publics inscrits dans la programmation 2011 de droit commun**

## **Nouveaux logements locatifs publics inscrits dans la programmation 2011 de droit commun**

**Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président**  
**Commission : Habitat, Politique de la Ville**

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 AP/CP « Aides à la pierre déléguées »	Montant AP : 4 355 706 € Montant CP 2011 : 1 377 199 € Montant de l'opération : 160 880 €

### **Résumé :**

Dans le cadre de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre, il revient au Conseil de Communauté de se positionner sur la programmation de droit commun en matière de logements locatifs publics, de répartir les droits à engagement et d'autoriser Monsieur le Président à signer les décisions de subvention.

Il est proposé l'agrément de 7 nouvelles opérations portées par Habitat 25 et Grand Besançon Habitat correspondant à une production de 62 logements locatifs publics de type PLUS et PLAI pour un montant de 160 880 €.

### **I. Contexte**

Une nouvelle convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a été signée le 21 septembre 2010. Cette convention d'une durée de 6 ans, sur la période 2010-2015, prolonge la convention de délégation conclue entre l'Etat et le Grand Besançon en 2006, en application de la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004.

A ce titre, l'Etat délègue au Grand Besançon le pouvoir de décision en matière d'attribution des aides à la pierre dans le cadre du Droit Commun (hors décisions de subvention dans le cadre des conventions signées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine) en faveur de la construction, de l'acquisition, de l'amélioration, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs publics et des logements foyers, de la location accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création et de l'amélioration des places d'hébergement.

La décision vaut agrément pour la réalisation des travaux concernés et permet aux bailleurs de contracter les prêts suivants : Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), Prêt Locatif Social (PLS). Le Grand Besançon procède également à la notification de ces décisions auprès des bénéficiaires.

### **II. Objectifs et dotation pour le parc public en 2011**

Suite au Comité Régional de l'Habitat du 1<sup>er</sup> avril 2011, un avenant à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre soumis au Conseil de Communauté du 30 juin 2011 prévoit l'affectation au Grand Besançon, pour l'exercice 2011, d'une dotation sur crédits délégués de l'Etat de l'ordre de 289 592 €, dont 3 560 € de report, pour le parc public dans le cadre des financements de droit commun.

Le montant des subventions sur crédits délégués de l'Etat est de 8 044 € par logement de type PLAI sur les territoires de délégation du Conseil Général du Doubs et des communautés d'agglomération de Besançon et Montbéliard. L'octroi d'un agrément sans subvention de l'Etat permet tout de même aux bailleurs de contracter des prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sur le Grand Besançon, les objectifs de production initiaux fixés pour l'année 2011 s'élèvent à 121 logements soit 85 logements de type PLUS ou Palulos communales et 36 logements de type PLAI. La communauté d'agglomération a obtenu 4 agréments PLUS et 8 agréments PLAI supplémentaires suite au réajustement entre territoire validé en Comité Régional de l'Habitat du 6 septembre 2011.

La répartition des agréments PLS par territoire a été effectuée suite à un appel à projets réalisé au niveau régional au mois de mai 2011.

### **III. Décision de subventions et agréments (voir annexes)**

Afin de compléter un premier dossier de demande d'agrément proposé en Conseil de Communauté du 30 juin 2011, dans le cadre de la programmation 2011 de droit commun (une opération d'acquisition en VEFA par Habitat 25 de 23 logements situés Rue Viancin à Besançon pour un montant de subvention sur crédits délégués de l'Etat de 64 352 €), 7 nouveaux dossiers sont proposés :

- Habitat 25 :
  - acquisition amélioration d'un logement de type PLUS à Besançon, « Rue Albert Metin »,
  - construction de 8 logements (5 logements de type PLUS et 3 logements de type PLAI) à Vaire le Petit, « Rue de l'École »,
  - acquisition en VEFA de 12 logements (9 logements de type PLUS et 3 logements de type PLAI) à Boussières, « Chemin de la planche ronde »,
  - acquisition en VEFA de 6 logements (4 logements de type PLUS et 2 logements de type PLAI) à Besançon, « Rue de l'escalé »,
  - acquisition en VEFA de 4 logements (2 logements de type PLUS et 2 logements de type PLAI) à Besançon, « 10 rue de la Cassotte »,
- Grand Besançon Habitat :
  - construction de 20 logements (14 logements de type PLUS et 6 logements de type PLAI) à Besançon, « Chemin des Vareilles »,
  - acquisition en VEFA de 11 logements (7 logements de type PLUS et 4 logements de type PLAI) à Besançon, « Chemin des Champs Nardin ».

Le montant des subventions sur crédits délégués de l'Etat dans le cadre de la programmation 2011 de droit commun s'élève, pour ces 7 dossiers, à un total de **160 880 €** pour **62 logements** (soit **42 logements de type PLUS** et **20 logements de type PLAI**).

La programmation totale de droit commun en 2011 en matière d'habitat public correspond donc actuellement à une production totale de 57 logements de type PLUS et 28 logements de type PLAI (soit 85 logements).

**MM. ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur ces nouveaux dossiers inscrits dans la programmation 2011 de Droit commun,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes, pour un montant total de 160 880 € correspondant à une production par Habitat 25 et Grand Besançon Habitat, de 62 logements locatifs publics de type PLUS et PLAI.

Rapport adopté à l'unanimité. Contrôle de légalité DRCT

Pour : 112  
Contre : 0  
Abstention : 0

Reçu le 25 NOV. 2011

Pour extrait conforme,

Le Président

**CAGB : PROGRAMMATION PREVISIONNELLE LOGEMENTS PUBLICS 2011 - DROIT COMMUN**

Organisme	Commune	adresse	CN ou AA	PLUS	PLA I	Informations	Subvention sur crédits délégués de l'Etat
HABITAT 25	Besançon	Rue Albert Metin	AA	1		Relogement des locataires de la Rue Fontaine Ecu (logement à démolir)	0,00 €
HABITAT 25	Vaire le Petit	Rue de l'Ecole - Lieu-dit "Aux Cugniots"	CN	5	3		24 132,00 €
HABITAT 25	Besançon	10 rue de la Cassotte	Vefa	2	2		16 088,00 €
HABITAT 25	Boussières	Lieu-dit "Voret" - Chemin de la planche ronde	Vefa	9	3		24 132,00 €
HABITAT 25	Besançon	"lots des Montboucons" - Rue de l'Escale	Vefa	4	2		16 088,00 €
<b>HABITAT 25</b>				<b>31</b>			<b>80 440,00 €</b>
GBH	Besançon	Chemin des Vareilles	CN	14	6	Esquisse.	48 264,00 €
GBH	Besançon	Rue des Champs Nardin	Vefa	7	4	Promoteur Icade	32 176,00 €
<b>GBH</b>				<b>31</b>			<b>80 440,00 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>42</b>	<b>20</b>		<b>160 880,00 €</b>
<b>GBH</b>				<b>62</b>			

Pour rappel, opération présentée en conseil de communauté du 30/06/2011

<b>HABITAT 25</b>	Besançon	Rue Viancin	Vefa	15	8	64 352,00 €
-------------------	----------	-------------	------	----	---	-------------

**Demandeur****HABITAT 25****Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour une opération d'acquisition amélioration d'un logement de type PLUS, d'une surface utile de 76,41 m<sup>2</sup>, au sein d'un immeuble de copropriété « Le Clos Munier » situé rue Albert Metin à Besançon. Cette opération permettra de reloger les locataires d'une maison située Rue Fontaine Ecu à Besançon qui sera prochainement démolie afin d'accueillir un projet de construction de logements locatifs publics.

Programmation de Droit Commun en 2011.

Typologie des logements PLUS : I T4

**Règlement CAGB de référence**

Délibération du 26 juin 2006 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat » et délibérations du 20 mai 2010 : « Actualisation et territorialisation du PLH » et « Délégation de compétence 2010-2015 ».

**Condition d'attribution**

Convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et la CAGB pour une durée de 6 ans à partir de 2010 et avenant 2011 à la convention (sur l'exercice 2011, montant de 8 044 € par logement PLAI).

**Plan de financement**

**Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5,5 %) : 132 155 €**

<b>Plan de financement</b>	<b>Montant</b>	<b>% coût d'opération</b>
Subvention CAGB - Habitat (PLUS) sollicitée	5 000 €	3,78 %
Prêts CDC PLUS et PLUS Foncier	97 027 €	73,42 %
Fonds propres	30 128 €	22,80 %
<b>Total TTC</b>	<b>132 155 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Observations**

Coûts (TTC, TVA 5,5 %) par m<sup>2</sup> de surface utile :

- prix de revient : 1 729,55 € / m<sup>2</sup>,
- charges foncières : 1 481,02 € / m<sup>2</sup>,
- travaux : 248,53 € / m<sup>2</sup>

Niveau de consommation énergétique avant travaux : 276,5 kWh/m<sup>2</sup>.an (classe E).

Les travaux mineurs d'adaptation de la salle de bains et de remise aux normes électriques n'auront pas d'effet sur le niveau consommation énergétique du logement.

Une autorisation de commencer les travaux a été signée en date du 22 juin 2011.



**Opération de construction  
8 logements locatifs publics de type PLUS et PLA I  
Rue de l'École à VAIRE LE PETIT**

**Demandeur****HABITAT 25****Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 8 logements (5 logements de type PLUS et 3 logements de type PLA I) au sein d'un bâtiment de niveau R+I. Cette opération, d'une surface utile totale de 450,44 m<sup>2</sup>, est située rue de l'École à Vaire-le-Petit.

Programmation de Droit Commun en 2011.

Initialement financée dans le cadre de la programmation du Plan de Cohésion Sociale en 2006, cette opération n'a pas pu commencer en temps voulu pour des raisons techniques et d'ingénierie.

Typologie des logements PLUS : 3 T2 et 2 T3

Typologie des logements PLA I : 1 T2 et 2 T3

**Règlement CAGB de référence**

Délibération du 26 juin 2006 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat » et délibérations du 20 mai 2010 : « Actualisation et territorialisation du PLH » et « Délégation de compétence 2010-2015 ».

**Condition d'attribution**

Convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et la CAGB pour une durée de 6 ans à partir de 2010 et avenant 2011 à la convention (sur l'exercice 2011, montant de 8 044 € par logement PLA I).

**Plan de financement**

**Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5,5 %) : 1 047 952 €**

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
<b>Subvention Etat (PLUS / PLA I)</b>	<b>24 132 €</b>	<b>2,30 %</b>
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLA I) – Délib 22/06/2007	49 033 €	4,68 %
Subvention CAGB - Habitat (Surcharge foncière) – Délib 22/06/2007	15 128 €	1,44 %
Subvention Conseil régional (Solaire)	10 000 €	0,95 %
Subvention Conseil régional (Foncier)	40 867 €	3,90 %
Subvention Conseil régional (HQE)	3 102 €	0,30 %
Subvention ADEME (HQE)	22 462 €	2,14 %
Subvention GrDF	3 600 €	0,34 %
Subvention Action logement (ex. 1 % logement)	24 000 €	2,29 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLA I et PLA I Foncier	621 036 €	59,26 %
Fonds propres	234 592 €	22,39 %
<b>Total TTC</b>	<b>1 047 952 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Observations**

Coûts (TTC, TVA 5,5 %) par m<sup>2</sup> de surface utile :

- prix de revient : 2 326,51 € / m<sup>2</sup>,
- charges foncières : 279,16 € / m<sup>2</sup>,
- travaux : 1 788,98 € / m<sup>2</sup>,
- honoraires : 258,37 € / m<sup>2</sup>.

L'opération atteindra un niveau Bâtiment Basse Consommation avec une certification « Qualitel ».  
Une autorisation de commencer les travaux a été accordée le 6 juin 2011.

**Demandeur****HABITAT 25****Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour une opération d'acquisition de 3 « maisons », regroupant chacune 4 logements en duplex, de niveau R+I avec sous-sol dans le cadre d'une Vente en l'Etat de Futur Achèvement avec le promoteur « Le Carré de l'Habitat ». Ces 12 logements (9 logements de type PLUS et 3 logements de type PLA I), d'une surface utile totale de 1 051,30 m<sup>2</sup>, s'inscrivent dans un programme de 28 logements répartis en 7 « maisons » situées au lieu dit « A Vorot », Chemin de la Planche Ronde à Boussières.

Programmation de Droit Commun en 2011.

Typologie des logements PLUS : 6 T4 et 3 T5

Typologie des logements PLA I : 3 T5

**Règlement CAGB de référence**

Délibération du 26 juin 2006 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat » et délibérations du 20 mai 2010 : « Actualisation et territorialisation du PLH » et « Délégation de compétence 2010-2015 ».

**Condition d'attribution**

Convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et la CAGB pour une durée de 6 ans à partir de 2010 et avenant 2011 à la convention (sur l'exercice 2011, montant de 8 044 € par logement PLA I).

**Plan de financement**

**Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5,5 %) : 1 836 879 €**

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
Subvention Etat (PLUS / PLA I)	24 132 €	1,31 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLA I) sollicitée	75 000 €	4,08 %
Subvention Action logement (ex. 1 % logement)	17 000 €	0,93 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLA I et PLA I Foncier	1 480 747 €	80,61 %
Fonds propres	240 000 €	13,07 %
<b>Total TTC</b>	<b>1 836 879 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Observations**

Coûts (TTC, TVA 5,5 %) par m<sup>2</sup> de surface utile :

- prix de revient : 1 747,24 € / m<sup>2</sup>,
- charges foncières : 454,35 € / m<sup>2</sup>,
- travaux : 1 262,09 € / m<sup>2</sup>,
- honoraires : 30,80 € / m<sup>2</sup>.

Prix d'achat : 1 730 € (HT) / m<sup>2</sup> de surface habitable.

L'opération atteindra un niveau Bâtiment Basse Consommation.

**Demandeur****HABITAT 25****Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour une opération d'acquisition de 6 logements locatifs (4 logements de type PLUS et 2 logements de type PLA I) dans le cadre d'une Vente en Etat de Futur Achèvement auprès du promoteur « Alter-Immo ». Cette opération, d'une surface utile totale de 374,35 m<sup>2</sup>, s'inscrit dans un programme immobilier de 2 immeubles de niveau R+I+Combles de 31 logements collectifs au total, dénommé « Les Ilots des Montboucons », situé chemin de l'escale à Besançon.

Programmation de Droit Commun en 2011.

Typologie des logements PLUS : 2 T2 et 2 T3

Typologie des logements PLA I : 2 T3

**Règlement CAGB de référence**

Délibération du 26 juin 2006 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat » et délibérations du 20 mai 2010 : « Actualisation et territorialisation du PLH » et « Délégation de compétence 2010-2015 ».

**Condition d'attribution**

Convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et la CAGB pour une durée de 6 ans à partir de 2010 et avenant 2011 à la convention (sur l'exercice 2011, montant de 8 044 € par logement PLA I).

**Plan de financement**

**Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5,5 %) : 737 684 €**

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
<b>Subvention Etat (PLUS / PLA I)</b>	<b>16 088 €</b>	<b>2,18 %</b>
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLA I) sollicitée	35 000 €	4,74 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLA I et PLA I Foncier	571 596 €	77,49 %
Fonds propres	115 000 €	15,59 %
<b>Total TTC</b>	<b>737 684 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Observations**

Coûts (TTC, TVA 5,5 %) par m<sup>2</sup> de surface utile :

- prix de revient : 1 970,57 € / m<sup>2</sup>,
- charges foncières : 591,12 € / m<sup>2</sup>,
- travaux : 1 329,02 € / m<sup>2</sup>,
- honoraires : 50,44 € / m<sup>2</sup>.

Prix d'achat : 1 800 € (HT) / m<sup>2</sup> de surface habitable.

L'opération atteindra un niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation).



**Opération d'acquisition en VEFA  
4 logements locatifs publics de type PLUS et PLA I  
10 Rue de la Cassotte à BESANCON**

**Demandeur****HABITAT 25****Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour une opération d'acquisition de 4 logements collectifs (2 logements de type PLUS et 2 logements de type PLAI), dans le cadre d'une Vente en Etat de Futur Achèvement auprès du promoteur « BLK ». Cette opération, d'une surface utile totale de 308,79 m<sup>2</sup>, s'inscrit dans un programme immobilier dénommé « Résidence Sainte Colette », situé au 10 rue de la Cassotte à Besançon et comprenant 2 immeubles au total de 22 logements.

Programmation de Droit Commun en 2011.

Typologie des logements PLUS : 2 T3

Typologie des logements PLA I : 2 T3

**Règlement CAGB de référence**

Délibération du 26 juin 2006 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat » et délibérations du 20 mai 2010 : « Actualisation et territorialisation du PLH » et « Délégation de compétence 2010-2015 ».

**Condition d'attribution**

Convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et la CAGB pour une durée de 6 ans à partir de 2010 et avenant 2011 à la convention (sur l'exercice 2011, montant de 8 044 € par logement PLAI).

**Plan de financement**

**Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5,5 %) : 589 828 €**

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
<b>Subvention Etat (PLUS / PLA I)</b>	<b>16 088 €</b>	<b>2,73 %</b>
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLA I)	25 000 €	4,24 %
Subvention Action logement (ex. 1 % logement)	10 000 €	1,70 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLA I et PLA I Foncier	458 740 €	77,77 %
Fonds propres	80 000 €	13,56 %
<b>Total TTC</b>	<b>589 828 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Observations**

Coûts (TTC, TVA 5,5 %) par m<sup>2</sup> de surface utile :

- prix de revient : 1910,13 € / m<sup>2</sup>,
- charges foncières : 504,37 € / m<sup>2</sup>,
- travaux : 1 351,00 € / m<sup>2</sup>,
- honoraires : 54,76 € / m<sup>2</sup>.

Prix d'achat : 1 840 € (HT) / m<sup>2</sup> de surface habitable.



### Demandeur

**GRAND BESANCON HABITAT**

### Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 20 logements collectifs (14 logements de type PLUS et 6 logements de type PLA I) au sein de deux bâtiments de niveau R+2 et R+3. L'unique logement T5 dispose d'une entrée individualisée et de son propre garage. Cette opération, d'une surface utile totale de 1 326,68 m<sup>2</sup>, s'inscrit dans un programme immobilier d'une centaine de logements en promotion privée réalisé par la société PROMOGIM.

Programmation de Droit Commun en 2011.

Typologie des logements PLUS : 7 T2, 6 T3 et 1 T4

Typologie des logements PLA I : 2 T2, 2 T3, 1 T4 et 1 T5

### Règlement CAGB de référence

Délibération du 26 juin 2006 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat » et délibérations du 20 mai 2010 : « Actualisation et territorialisation du PLH » et « Délégation de compétence 2010-2015 ».

### Condition d'attribution

Convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et la CAGB pour une durée de 6 ans à partir de 2010 et avenant 2011 à la convention (sur l'exercice 2011, montant de 8 044 € par logement PLA I).

### Plan de financement

**Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5,5 %) : 2 698 980 €**

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
<b>Subvention Etat (PLUS / PLA I)</b>	<b>48 264 €</b>	<b>1,79 %</b>
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLA I) sollicitée	117 500 €	4,35 %
Subvention CAGB - Habitat (Surcharge foncière) sollicitée	82 225 €	3,05 %
Subvention Action logement (ex. 1 % logement)	60 000 €	2,22 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLA I et PLA I Foncier	1 909 924 €	70,77 %
Fonds propres	481 067 €	17,82 %
<b>Total TTC</b>	<b>2 698 980 €</b>	<b>100,00 %</b>

### Observations

Coûts (TTC, TVA 5,5 %) par m<sup>2</sup> de surface utile :

- prix de revient : 2 034,39 € / m<sup>2</sup>,
- charges foncières : 309,65 € / m<sup>2</sup>,
- travaux : 1 401,37 € / m<sup>2</sup>,
- honoraires : 323,37 € / m<sup>2</sup>.

L'opération atteindra un niveau Bâtiment Basse Consommation Effinergie avec une certification « Qualitel ».



**Opération d'acquisition en VEFA**  
**11 logements locatifs publics de type PLUS et PLA I**  
**4 rue des Champs Nardin à BESANCON**

**Demandeur**

**GRAND BESANCON HABITAT**

**Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour une opération d'acquisition de 11 logements collectifs (7 logements de type PLUS et 4 logements de type PLAI), dans le cadre d'une Vente en Etat de Futur Achèvement auprès du promoteur « ICADE ». Cette opération, d'une surface utile totale de 710 m<sup>2</sup>, s'inscrit dans un programme immobilier de 48 logements au total, au sein de 2 bâtiments de niveau R+I+Combles, et se situe au 4 rue des Champs Nardin, dans le quartier Velotte, à Besançon.

Programmation de Droit Commun en 2011.

Typologie des logements PLUS : 2 T1, 1 T2, 3 T3 et 1 T4

Typologie des logements PLA I : 3 T3 et 1 T5

**Règlement CAGB de référence**

Délibération du 26 juin 2006 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat » et délibérations du 20 mai 2010 : « Actualisation et territorialisation du PLH » et « Délégation de compétence 2010-2015 ».

**Condition d'attribution**

Convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et la CAGB pour une durée de 6 ans à partir de 2010 et avenant 2011 à la convention (sur l'exercice 2011, montant de 8 044 € par logement PLAI).

**Plan de financement**

**Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5,5 %) : 1 394 282,00 €**

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
<b>Subvention Etat (PLUS / PLA I)</b>	<b>32 176 €</b>	<b>2,31 %</b>
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLA I) sollicitée	67 500 €	4,84 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLA I et PLA I Foncier	1 046 799 €	75,08 %
Fonds propres	247 807 €	17,77 %
<b>Total TTC</b>	<b>1 394 282€</b>	<b>100,00 %</b>

**Observations**

Coûts (TTC, TVA 5,5 %) par m<sup>2</sup> de surface utile :

- prix de revient : 1 963,78 € / m<sup>2</sup>,
- charges foncières : 394,86 € / m<sup>2</sup>,
- travaux et honoraires : 1 568,92 € / m<sup>2</sup>.

Prix d'achat : 1 890 € (HT) / m<sup>2</sup> de surface habitable.

L'opération atteindra un niveau Bâtiment Basse Consommation.